



SNUipp-FSU 23

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret, le 26 mars 2014

à  
Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous souhaitons vous faire part des motifs qui nous conduisent à ne pas siéger lors de la CAPD de ce mercredi 26 mars 2014. Plusieurs raisons motivent notre décision :

- Nous essayons d'attirer votre attention depuis plusieurs mois sur le non remboursement des frais de déplacement des personnels. Aucune réponse ne nous a été fournie et aucune solution n'a été proposée aux collègues concernés, malgré nos demandes réitérées. Il en est de même pour les délégués du personnel, les ordres de mission concernant la CAPD de ce jour n'ont pas été validés : **nous attendons maintenant des réponses claires.**
- Nous avons demandé la tenue d'une CAPD afin de traiter les dossiers les plus urgents pour les collègues et notamment l'examen des exeat. Or ce point n'apparaît pas sur l'ordre du jour et pour cause : les personnels ont jusqu'au 31 mars pour faire remonter leurs demandes. L'intégralité des demandes de travail à temps partiel ne peut être traitée puisqu'aucun document pour les demandes sur autorisation ne sont fournis, ce point n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour...

Pour ces raisons, nous considérons que cette CAPD n'a pas lieu de se tenir le mercredi 26 mars 2014. Nous attendons désormais que le département retrouve un fonctionnement correct des instances paritaires. Nous ne sommes pas en mesure dans les conditions actuelles d'exercer notre rôle de délégués du personnel.

Nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos sincères salutations.

Pour les représentants élus du SNUipp-FSU23

Fabrice COUÉGNAS